



AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole
— Asse et Boiron —

Réseau Asse et Boiron

Annexe financière II

Accueil en Milieu Familial (AMF)

Politique

« prioritaire, tarifaire et de subventionnement »

Le présent document entre en force au 1^{er} janvier 2020.

Il annule et remplace celui du 1^{er} août 2019.

Pour des questions de lisibilité, le présent document utilise le genre masculin pour les différentes personnes ou fonctions mentionnées, sans autre considération.

Accueil en milieu familial (AMF)

L'AEE, par convention, a délégué la gestion de cet accueil à la ville de Nyon. Les définitions de cet accueil sont disponibles dans le document intitulé « Directives et conditions d'accueil AEE » que vous pouvez trouver sur notre site Internet.

Pour les parents domiciliés hors Réseau Asse et Boiron ou dans une commune dont le réseau n'est pas lié par une convention inter-réseau avec l'AEE, un tarif unique est appliqué, soit CHF 8.50 de l'heure.

Tableau récapitulatif pour le droit au subventionnement et/ou rabais fratrie (CHF) :

Habitant une commune membre du Réseau Asse et Boiron	Revenu déterminant du ménage	Droit au subventionnement	Droit au subventionnement sur les dépannages	Droit au rabais fratrie, y compris sur les dépannages
Oui	Inférieur à 11'000.-	Oui	Non	Oui
Oui	Dès 11'001.-	Non		

Tableau de subventionnement (CHF) :

Revenu déterminant du ménage		% payé par les parents pour un jour	% de subvention à charge de l'AEE	Rabais fratrie
DE	A			
0.-	3'000.-	30 %	70 %	20 %
3'001.-	3'400.-	32 %	68 %	20 %
3'401.-	3'800.-	34 %	66 %	20 %
3'801.-	4'200.-	36 %	64 %	20 %
4'201.-	4'600.-	38 %	62 %	20 %
4'601.-	5'000.-	40 %	60 %	20 %
5'001.-	5'400.-	42 %	58 %	20 %
5'401.-	5'800.-	46 %	54 %	20 %
5'801.-	6'200.-	50 %	50 %	20 %
6'201.-	6'600.-	54 %	46 %	20 %
6'601.-	7'000.-	58 %	42 %	20 %
7'001.-	7'400.-	62 %	38 %	20 %
7'401.-	7'800.-	66 %	34 %	20 %
7'801.-	8'200.-	70 %	30 %	20 %
8'201.-	8'600.-	74 %	26 %	20 %
8'601.-	9'000.-	80 %	20 %	20 %
9'001.-	9'400.-	86 %	14 %	20 %
9'401.-	9'800.-	92 %	8 %	20 %
9'801.-	10'200.-	94 %	6 %	20 %
10'201.-	10'600.-	96 %	4 %	20 %
10'601.-	11'000.-	98 %	2 %	20 %
Dès 11'001.-		100 %	0 %	20 %

Crassier, le 28 novembre 2019